

Informations mensuelles aux producteurs·trices sur les décisions de l'Interprofession du lait (11-2021)

Le 17 novembre 2021, le comité de l'Interprofession du lait (IP Lait) a tenu sa traditionnelle séance trimestrielle, au cours de laquelle il a pris des décisions importantes. Voici les points essentiels :

- Le prix indicatif A pour le premier trimestre 2022 reste inchangé (73,0 centimes). L'indice de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) indique une valeur de 74,31 centimes. En septembre 2021, l'indice d'achat des moyens de production agricoles s'élève à 102,5 (+1,07 %).
- En raison des décisions du Conseil fédéral du 3 novembre 2021 concernant le train d'ordonnances agricoles 2021, le supplément général pour le lait commercialisé passera de 4.5 à 5.0 centimes à partir du 1^{er} janvier 2022. Compte tenu de la situation actuelle du marché et des règlements en vigueur, l'encaissement de 5.0 centimes dans le fonds « Réduction du prix de la matière première » de l'IP Lait serait possible. Le comité de l'IP Lait a cependant décidé de limiter l'encaissement à 4.5 centimes durant le premier trimestre 2022 pour diverses raisons. En février 2022, il prendra une décision relative à l'encaissement durant le deuxième trimestre 2022.
- Le comité de l'IP Lait est d'avis qu'une augmentation du crédit relatif aux suppléments est nécessaire pour le budget fédéral 2022 pour garantir un supplément pour le lait transformé en fromage de 15.0 centimes en 2022 également.
- Le comité de l'IP Lait a en outre traité pour la première fois la question de l'initiative sur l'élevage intensif, sur laquelle la population votera vraisemblablement le 25 septembre 2022. Il ne faut pas s'attendre à un retrait de l'initiative. Le comité de l'IP Lait est unanime sur les points suivants :
 - Rejet de l'initiative
 - Rejet clair du contre-projet direct du Conseil fédéral

Selon diverses estimations actuelles, un contre-projet indirect est envisageable (au niveau de la loi). Le comité de l'IP Lait discutera de cette thématique lors de sa séance en février 2022, quand le Conseil national aura terminé son premier examen. À ce moment-là, l'IP Lait prendra (ou devra prendre) position pour la campagne de votation.